

BtoBio Bordeaux 2023 Le 4 septembre

1- DATE, LIEU ET HORAIRES

Le salon BtoB se tiendra au Palais de la Bourse, Place de la Bourse, 33000 Bordeaux, le lundi 4 septembre 2023. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : **11 h – 19 h**

L'installation des exposants doit se faire impérativement avant l'ouverture au public. Les exposants peuvent s'installer à partir de 9h30. Les exposants sont tenus d'être présents aux horaires d'ouverture au public.

2- ADMISSION

Sont admises à exposer les personnes physiques ou morales dont la fonction est de produire, élaborer, conditionner et/ou commercialiser des vins Bio et autres produits de l'agriculture biologique. Pour les viticulteurs situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, l'adhésion préalable à Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine (ou Interbio Nouvelle-Aquitaine le cas échéant), organisateur de l'évènement, est obligatoire.

Tous les exposants doivent présenter des produits certifiés Bio. *Les vins en conversion, 2^{ème} année et 3^{ème} année sont acceptés sur cette manifestation.*

La production des vins doit être conforme au règlement européen CEE n° 2092/91 et certifiée Bio par un organisme de contrôle agréé par les autorités compétentes.

Les certificats de contrôle doivent dans tous les cas être établis et non en cours. La licence n'est pas suffisante et ne peut en aucun cas faire office de certificat. Tout exposant doit être en mesure de présenter son ou ses certificats si besoin sur site.

3- INSCRIPTION : DATE LIMITE DE RETOUR DE DOSSIER

Tout exposant doit fournir un dossier d'inscription contenant : **la fiche d'inscription exposant dûment remplie, le règlement du prix total du stand, une copie du certificat de conformité au mode de production biologique** pour tous les produits présentés.

Chaque exposant doit être à jour de ses cotisations auprès de Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine pour participer à cette manifestation. **La date limite de retour du dossier d'inscription est fixée au 30 Juin 2023** Au-delà de cette date, la demande d'inscription est soumise à l'acceptation préalable des organisateurs. En particulier, les exposants de l'édition précédente ne pourront plus prétendre à une place garantie à partir de cette date.

4. ADMISSION

Au regard du nombre de place limité, Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine étudiera chaque demande de participation en fonction des critères suivants, sans exhaustivité :

- Date de réception du dossier complet
- Participation antérieure au salon Les Barriquades
- AOP / IGP / type de produits présentés
- Adéquation de l'offre et du positionnement de l'exposant avec le positionnement de la manifestation

5 - STAND ET MATERIEL INCLUS DANS LE PRIX D'INSCRIPTION

- Le prix facturé comprend : La mise à disposition d'une table exposant, une signalétique, le service des verres (fourni à l'entrée, à chaque visiteur, par les organisateurs), la fourniture de glace, le service de vidange des crachoirs, La mise à disposition de crachoirs, titre bouchon, La mise à disposition de café et thé le matin

- Le prix n'inclut pas : Les repas des accompagnants

- Le stand ne comporte pas d'accès individuel à l'eau et à l'électricité.

Les vigneron participants devront restituer le matériel à la fin du salon. Il n'est pas possible de placer des affiches, pancartes, panneaux etc. devant, derrière ou au-dessus du stand. La personnalisation du stand doit se limiter strictement au comptoir.

6 – SERVICE INCLUS DANS LE PRIX D'INSCRIPTION

- L'accompagnement des organisateurs en amont et lors du salon
- L'inscription au Guide des exposants conçu par Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine
- Une campagne de communication globale dont les détails peuvent être communiqués à l'exposant sur simple demande.
- Chaque exposant reçoit des invitations papiers ; les fichiers nécessaires aux e-invitations

7- DEMONTAGE

L'exposant s'engage à assurer le nettoyage et la propreté de son stand. Le stand doit être débarrassé par l'exposant à l'issue du salon. Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine est une association de vigneron bio, qui s'adressent à des vigneron bio. Dans cet esprit, et afin de maintenir un climat de convivialité apprécié de tous, chacun s'engage à laisser son stand propre. L'exposant est tenu de ne pas abandonner ou démonter son stand avant la fin du salon. Le démontage du stand se fait à partir de 19h le lundi.

8- REGLES DE COURTOISIE

Les exposants s'engagent à ne pas perturber les dégustations de leurs collègues. Lorsqu'un acheteur est présent sur le stand d'un exposant, il est formellement interdit aux autres exposants de perturber le visiteur, de participer sans y être invité à la dégustation, etc. De manière générale le racolage est interdit. Il est formellement interdit de proposer à la dégustation des vins conventionnels. **Toute infraction à ces règles entrainera l'exclusion immédiate et sans condition de l'exposant.**

9- INVITATION

L'exposant invitera ses clients avant le marché. Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine mettra à la disposition de l'exposant : le fichier du visuel de l'évènement ainsi que le texte de publicité utilisé, le fichier de l'invitation privilégiée pour les temps réservés aux clients professionnels et clients privilégié.

VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

38, Route de Goujon _ 33750 MONTAGNE _ Tél : 05 57 51 39 60

contact@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr _ www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr

Le non-respect de ces clauses avant ou pendant le déroulement du salon entraîne l'exclusion immédiate de l'exposant du salon. L'exposant s'engage à respecter ce règlement.

INFORMATION PARTICULIÈRE

En raison de l'épidémie du Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine pourra être amené à annuler la tenue de la manifestation ou à la reporter à une autre date ou dans un autre lieu pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales.

Dans une telle hypothèse, Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine notifiera, par tous moyens écrits, sa décision d'annuler ou de reporter. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt. Les sommes perçues par Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine seront restituées à l'exposant, dans un délai ne pouvant excéder six mois; ce que l'exposant accepte et reconnaît.

En cas de report de l'évènement à une date ultérieure, les conditions contractuelles seront maintenues pour les nouvelles dates, sans possibilité de rétractation de l'exposant, par dérogation à l'article 1 paragraphe 5 des Conditions Générales. Les sommes perçues par Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine seront conservées, sauf accord express entre l'exposant et Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine, ce que l'exposant accepte et reconnaît également.

VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

38, Route de Goujon _ 33750 MONTAGNE _ Tél : 05 57 51 39 60

contact@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr _ www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr